



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par la COMMUNE D'ESNEUX dont l'administration se situe Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Quai de l'Ourthe à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°132V.

La demande vise les travaux suivants : **démolition et reconstruction de la salle de l'Amirauté en 4 logements** et présente les caractéristiques suivantes :

- le projet s'écarte du schéma de développement communal (construction en zone inondable) ;
- le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide communal d'urbanisme (construction en zone inondable, toiture plate, plusieurs matériaux en façades, utilisation de l'ardoise de ton brun rouge et d'un bardage métallique).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9:00 à 12:00, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30 juin 2026 au 14 juillet 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be